

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-185

Objet de la délibération : **COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AU SIVED-NG - CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION DE PLUSIEURS AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION AU PROFIT DU SIVED-NG**

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

- CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L512-1, L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n° 271/2023-BCLI en date du 19 juillet 2023 portant reprise par Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collective des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CAPV n°CC-2023-025 en date du 10 février 2023 actant le retrait de la compétence collective des déchets ménagers et assimilés au SIVED-NG ;

VU la délibération du Conseil syndical du SIVED-NG n° 03/15.05.2023 en date du 15 mai 2023, actant la reprise de la compétence collective des déchets ménagers et assimilés par la CAPV au 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que par délibération n° CC-2023-025 du 10 février 2023, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a délibéré en faveur de la reprise de l'exercice de compétence collective ;

CONSIDÉRANT que la procédure de retrait de compétence prévue à l'article L5211-19 du CGCT est arrivée à son terme ;

CONSIDÉRANT les impacts organisationnels, financiers et humains tels que décrits dans l'étude d'impacts prévue à l'article L5211-39-2 ;

CONSIDERANT que pour 2024, l'exercice de la compétence traitement sera déléguée au profit du SIVED-NG ;

CONSIDERANT qu'il convient donc d'établir des conventions de mises à disposition de personnels pour les fonctions de direction et/ou les fonctions supports ;

CONSIDERANT les termes des projets de conventions annexées à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

CONSIDERANT l'accord express des agents considérés ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents occupants les emplois suivants :

Nombre de postes	Emplois / Cadres d'emplois	Quotité d'emploi
2	Emplois de catégorie A de la filière administrative Cadre d'emploi des attachés territoriaux	20% de leur temps de travail
1	Emploi de catégorie A de la filière technique Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	20% de son temps de travail
1	Emplois de catégorie B de la filière administrative Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	20% de son temps de travail
2	Emplois de catégorie C de la filière administrative Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	20% de leur temps de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND